N° 87

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 28 AVRIL 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 16 juin 1959.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

tendant à inviter le Gouvernement à opérer un **choix** *des* **investissements** *et des moyens de financement en* **matière énergétique** *pour éviter, dans le cadre national et à l'échelle européenne, la concurrence abusive entre sources d'énergie et les troubles sociaux qui en découleraient.*

PRÉSENTÉE

Par MM. Jean-Éric BOUSCH,
Yvon COUDÉ DU FORESTO et André ARMENGAUD
Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation.)

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques années, des sources d'énergie nouvelles susceptibles de jouer un rôle important dans le bilan français sont apparues :

— les pétroles saharien et métropolitain,
— le gaz saharien et métropolitain,
— l'énergie nucléaire.

Si les deux dernières sources d'énergie sont encore d'une exploitation coûteuse, surtout l'énergie nucléaire qui nécessite encore d'immenses études, les deux premières pourront, ou bien satisfaire une large part de nos besoins, ou bien servir de moyen de financement des importations de pétrole brut.

Or, les sources d'énergie existantes sont encore souvent mal employées, comme en témoignent :

— les difficultés intervenues entre Charbonnages de France et les groupes pétroliers au sujet de l'utilisation des diverses qualités de charbons et de fuels,

— les discussions entre autoproducteurs d'électricité ou de gaz et les entreprises publiques visées dans la loi du 8 avril 1946,

— les difficiles arbitrages soumis au Comité consultatif de l'utilisation de l'énergie,

— l'utilisation insuffisante des sites hydrauliques, fluviaux et marins.

C'est dans ces conditions que l'indépendance laissée à chaque catégorie de producteurs en matière de recherche de clientèle aboutit à déplacer certaines couches de clientèles au détriment de sources d'énergie traditionnelles, même à prix de thermies comparables.

Les Charbonnages de Lorraine, par exemple, risquent d'être soumis à la pression des fuels que produiront prochainement les raffineries françaises et allemandes prévues sur le Rhin ; de même, les Houillères du Centre-Midi et d'Aquitaine risquent de perdre leur clientèle sans bénéfice certain pour l'économie.

En outre, la nécessité d'économiser certaines sources d'énergie chères, notamment en période d'expansion économique, doit tendre à réduire, au profit des productions nationales compétitives ou rendues telles, les importations coûteuses en devises, sans qu'il soit tenu un compte suffisant du progrès technique.

*
* *

L'arrivée sur le marché mondial des pétroles sahariens pose de délicats problèmes pour le ravitaillement de l'Europe occidentale, en raison de la qualité particulière de ces pétroles, du fait de leur relative pénurie en fuel. Malgré l'abondance de pétrole, des

problèmes d'échange de qualités de pétrole se poseront avec le pétrole du Moyen-Orient et d'Amérique Centrale.

D'autre part, les difficultés récentes évoquées à l'Assemblée commune de la Communauté économique européenne et de la C. E. C. A. font ressortir que la politique énergétique des différents pays de l'Europe des Six, et *a fortiori* des 11 ou des 15, n'a jamais été coordonnée et doit l'être sérieusement, sous peine de conduire à des difficultés sérieuses d'ordre économique et social.

Enfin, la tarification de certaines sources d'énergie et la part d'impôts qu'elles incorporent, rendues chez le consommateur, ne sont pas conçues de façon à harmoniser de la manière la plus appropriée possible la notion du prix de revient minimum de la calorie ou de la thermie au point d'utilisation et de l'emploi optimum de la main-d'œuvre dans les régions considérées. Au moment où l'aménagement régional prend dans tous les pays d'Europe une importance croissante, cet aspect du problème énergétique ne peut être sous-estimé.

*
* *

Ces différentes questions préoccupantes soulèvent des problèmes financiers importants, notamment en ce qui concerne les investissements, leur orientation et leur coût, dont une partie est financée directement ou indirectement par l'Etat, grâce à des dotations budgétaires ou à des lois-programmes, ou encore grâce à des aménagements fiscaux.

Compte tenu de ces différentes observations et des implications financières, économiques et sociales de toute politique de l'énergie, nous vous demandons d'adopter la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Sénat invite le Gouvernement :

1° A opérer dans le cadre national un choix des investissements et des moyens de financement en matière énergétique tel que soit évitée la concurrence abusive entre sources d'énergie et les troubles sociaux qui en découleraient ;

2° A mener avec nos partenaires dans le cadre européen des négociations tendant aux mêmes buts.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Prix : 30 francs.